

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à 20 heures 01

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Brazey en Plaine (Rue Joseph Magnin 21470), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 53

pouvoirs : 4

votants : 57

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANCA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bagnot	M. EUVRARD Yves	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. GENELOT Denis
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Brazey-en-Plaine	M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANÇOIS Martine M. PICHON Patrick M. POUJILLY Mathieu	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne 1
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	Mme NINOT Angéline M. TIRQUIT Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Franxault	M. CHENIER Pascal	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	M. DESMIST Xavier Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme SIRUGUE Sarah
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Tichey	M. VARIOT François
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	Trugny	Mme CHIFFLOT Magali

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme BALME Armelle	Pouvoir à Mme FRANÇOIS Martine
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Suppléance à M. JOINIE Marc
Losne	M. JACOB Dominique	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence

Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Suppléance à M. BOMPY Alexandre
----------	-------------------------	---------------------------------

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Auvillars sur Saône	Mme RENARD Patricia
Bonnencontre	M. CARLE Jean-Roger
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Franxault	M. PUCHAUX Jacques
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier
Montagny les Seurre	M. MICHEA Lionel
Pagny la Ville	M. BARROSO-YELMO François
Trugny	Mme BARBIER Rachel

Le Président sortant, M. DELACOUR Sébastien, ouvre la séance et remercie la présence des délégués communautaires et la mairie de Brazey-en-Plaine pour son accueil et la mise à disposition de la salle des fêtes. Il remercie également les agents de la Communauté de communes pour leur participation à ce conseil d'installation. Enfin, il rappelle au public que ce dernier doit rester silencieux pendant toute la durée du conseil.

Le Président sortant indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus.

Cette séance de Conseil communautaire marque le début d'une nouvelle mandature. Elle réunit les délégués communautaires issus des élections municipales du scrutin du 15 mars 2026.

La séance a pour but de désigner le nouveau Président de la Communauté de communes et de se doter d'un exécutif communautaire (composé du Président et des Vice-présidents) et d'un Bureau communautaire.

La séance sera présidée par le doyen d'âge de l'assemblée.

2

I. NOTIONS GENERALES SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Emargement en début de séance

Les délégués titulaires et les suppléants mandatés pour remplacer le titulaire de la commune doivent emarger en début de séance sur l'état de présence prévu à cet effet.

Pouvoir et bulletin de suppléance

Tout délégué titulaire empêché à la possibilité de confier un pouvoir au délégué titulaire de son choix pour le représenter. Le déléguant doit alors remplir, dater, et signer un pouvoir (disponible sur votre intranet) et l'adresser à la Communauté de Communes (secretariat@rivesdesaone.fr) ou le confier au délégataire qui le remettra en début de séance au président de séance.

Pour les délégués titulaires empêchés des communes qui ne disposent que d'un siège, ils peuvent solliciter leurs suppléants pour les remplacer. Le déléguant doit alors remplir, dater et signer un bulletin de suppléance (disponible sur votre intranet) et l'adresser à la Communauté de communes (secretariat@rivesdesaone.fr) ou le confier au délégataire qui le remettra en début de séance au président de séance.

Notion de quorum

Le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. - Article L2121-17 du CGCT

Le quorum doit être atteint au début de chaque séance, et à chaque délibération.

La majorité correspond à une majorité absolue : plus de la moitié des membres en exercice doit être présente pour que le quorum soit atteint. Dans le cas du Conseil communautaire de la Communauté de communes Rives de Saône, composé de 57 délégués titulaires, le quorum est fixé à 29 membres.

Modalités de vote

Pour le scrutin nominal secret : chaque délégué à l'appel de son nom, et à chaque vote, dépose son bulletin dans l'urne puis signe une feuille d'émargement. Ce vote est obligatoire pour toute nomination ou représentation, et pour tout autre nature de votes, si un tiers des membres présents le demande (art. L1212-12 du CGCT).

Décompte des suffrages

La majorité absolue se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés et non par rapport à l'effectif légal du Conseil communautaire. Les bulletins blancs et nuls sont exclus du calcul des suffrages exprimés (art. L66 du Code Electoral).

M. DAZY Jean, doyen d'âge, prend la présidence de la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Référence juridique : article L 2121-15 alinéa 1 du CGCT

« Au début de chacune des séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire »

Modalité de vote : en principe au scrutin secret, s'agissant d'une nomination, mais possibilité d'y déroger si le conseil le décide à l'unanimité.

Il est d'usage que le secrétaire de séance soit le benjamin du Conseil communautaire.

Le Président de séance, M. DAZY Jean, sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme Lucie FOURNIER BONNIN est désignée à l'unanimité (57 POUR) secrétaire de séance.

II. ELECTION DU PRESIDENT

Cadre réglementaire :

L'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

L'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions du même code relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et des membres du bureau de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre.

L'élection du Président est régie par les dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : celui-ci est élu, au sein de l'organe délibérant, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les personnes n'ayant pas la nationalité française ne peuvent pas être élu président (par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT)

Déroulement du vote :

1. Recueil des candidatures

2. Vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne)
3. Décompte des voix pour chacun des candidats : le candidat élu est celui qui a recueilli la majorité absolue des suffrages, lors des deux premiers tours, et la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

A l'issue de l'élection, le nouveau Président élu de la Communauté de communes Rives de Saône prend la présidence de la séance du Conseil communautaire.

M. DAZY Jean sollicite l'assemblée pour la désignation de deux assesseurs. Mesdames CENDRIER Marie et ROSENBLATT-PETITJEAN Anne sont désignées assesseurs.

M. DAZY Jean interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la présidence de la Communauté de communes.

Deux délégués présentent leur candidature :

- M. DELACOUR Sébastien
- M. BECQUET Alain

M. DAZY leur propose de prendre la parole sur une durée de 5/6 minutes, et de commencer par le président sortant.

M. DELACOUR : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous retrouve ce soir avec plaisir. Il y a beaucoup de nouveaux visages, et ça me fait plaisir. L'installation des nouveaux élus dans nos instances, est toujours un moment fort de la vie locale. Quand j'ai pris la présidence des Rives de Saône, le contexte était très compliqué. Une fracture entre deux territoires suite à une décision majeure et engageante pour notre collectivité, la tension était palpable, les réunions étaient tendues et il y avait beaucoup de frustration et d'attentes de la part de chacun. 5 ans plus tard, qu'en est-il ? La piscine a retrouvé son public et sa place dans la vie des Rives de Saône. Malgré un déficit de fonctionnement important, mais anticipé, nous avons su garder une capacité d'investissement pour progresser partout sur le territoire, avec une fiscalité qui est resté tout à fait maîtrisé. C'était mon objectif en prenant la présidence. Mais il fallait également restaurer la confiance, la sérénité dans les débats. Je constate que l'objectif est atteint. Aujourd'hui, chacun se fait entendre, la parole est respectée, pas d'injonction, pas d'agressivité et des projets pour l'ensemble des Rives de Saône. Il y a encore beaucoup à faire. Nous devons conserver l'équilibre et l'entente si fragile dans cette Communauté de communes. Au-delà des conflits de clochers, de considération partisans ou d'antagonisme des personnes, restons groupés autour d'un projet commun. Ce projet, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à maintes reprises. En réunion, ou avec plusieurs d'entre vous, dans des moments formels ou plus détendus. C'est de voir une équipe unie pour développer l'attractivité économique et touristique de notre territoire, pour créer de l'emploi, de la richesse et de la compétitivité. Travailler sur l'attractivité résidentielle pour que nos concitoyens vivent dans les meilleures conditions, là où ils ont choisi de vivre notamment grâce à la qualité de notre politique d'accueils périscolaires, politique que je sais être majeur pour vous tous. Et enfin, considérer la transition écologique, le développement durable et la transition numérique comme un élément transversal de nos politiques. J'ai fait le choix d'être disponible à 100 % pour ma mairie et mon intercommunalité et je vais continuer à m'investir pleinement. Ce n'est pas en nous opposant entre personnes, ou entre petites communes et centre-bourgs que nous réussirons mais en étant ensemble, tourné vers ce projet commun, car je crois en notre potentiel et en l'équipe qui se présentera ensuite, et je suis sûr que cet ensemble que nous y parviendrons. Merci de votre attention.

M. BECQUET : Mesdames, Messieurs, chers collègues, élus communautaires. Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des maires, adjoints et conseillers municipaux pour leur accueil lors de nos rencontres, ainsi que les collègues qui m'ont accompagné durant cette campagne : Céline Gillardet, Vice-présidente sortante chargée des finances, Laurence BREBANT Vice-présidente sortante au Tourisme, Lucie FOURNIER BONNIN et Jean-Luc FAUDOT, conseillers communautaires sortants. Nos échanges ont été riches, respectueux et constructifs. Ils nous ont permis d'aborder les compétences dans notre Communauté de communes, les enjeux à venir, mais aussi d'écouter vos attentes et vos projets. Je siège dans cette assemblée depuis 2008 sans interruption, je représente la ville de Seurre dont je suis maire depuis 2014. Sur le plan professionnel, je travaille au sein du groupe La Poste dans les domaines de la logistique et de l'international, au contact direct des dirigeants d'entreprises. Au fil des années, j'ai exercé différentes responsabilités, participation à plusieurs commissions, puis 1er Vice-

président en charge de la communication et des sports avant d'être en charge du développement économique. Ce parcours m'a permis de contribuer à des réalisations concrètes, développement d'équipement, extension de structures sportives à Echenon notamment et surtout la dynamisation économique de notre territoire, avec la commercialisation de l'ensemble des lots des zones d'activités et notamment à Saint Usage et Brazey en Plaine qui en sont l'exemple. Le Technoport de Pagny que je préside depuis 2021 constitue à mes yeux un levier stratégique. En quelques années, il a permis l'implantation d'entreprises comme MTA ou QUIL, la création d'emplois - plus de 220 à ce jour, et représente une part significative de nos recettes fiscales : 18% de la contribution foncière des entreprises de Rives de Saône, soit un peu plus de 180 000 €. Ce développement a demandé du temps, notamment en raison de négociations foncières complexes avec Gazeley. Mais les perspectives sont aujourd'hui favorables avec le soutien de la Région et de l'Etat. Mon mandat de conseiller régional constitue d'ailleurs un atout supplémentaire, notamment grâce au partenariat avec l'Agence économique régionale. Nous devons travailler avec les entreprises du tourisme fluvial pour connaître précisément leurs attentes pour les prochaines années et définir avec eux une vraie feuille de route, en travaillant ensemble pour le développement de cette filière. Le dialogue devra se poursuivre et être constructif dans un contexte où la fréquentation est en légère baisse. Nous n'oublierons pas nos commerçants et artisans, essentiels à la vitalité de nos communes. En m'élisant président ce soir, je poursuivrai mon engagement en faveur du développement économique et je pourrais même partager cette compétence avec un conseiller délégué et notamment Madame le Maire de Saint Jean de Losne si elle le souhaite. Cependant, au-delà de ces résultats, je souhaite partager avec vous une préoccupation importante sur les éléments budgétaires. Je regrette tout d'abord que dans l'intranet des élus, seule la note commentée du Conseil de ce soir ne soit présente et que l'accès aux anciens conseils, notamment de janvier et février était supprimé. Il y avait notamment 2 documents primordiaux, le débat d'orientation budgétaire de janvier et la note du budget en février. Vous auriez pu constater que les dépenses sur le chapitre des charges générales évoluaient de 700 000 € de 2021 à 2025, soit +47%, alors qu'elles avaient augmenté seulement de 3% entre 2015 et 2021 et que les dépenses de personnel ont bondi de 1,4 M€, +53% entre 2021 et 2025, alors qu'elle n'avait augmenté que de 7% entre 2015 et 2021. Ces dépenses ont été compensées par les hausses d'impôts pour environ 1,6 M€, avec notamment une forte hausse sur la CFE et le foncier bâti. Nous avons à plusieurs reprises, appelé à une plus grande maîtrise de ses dépenses en exécutif. Sans être entendu. Or, il est de notre responsabilité collective d'anticiper et d'agir. Nous ne pouvons pas indéfiniment compenser par l'impôt. Je remercie Céline GILARDET qui est aussi directrice régionale du Crédit Agricole pour son soutien car elle partage cette vision sérieuse et rigoureuse. Pour nous, il sera indispensable de traquer chaque économie dans notre budget afin de pouvoir continuer d'investir et de développer les services pour votre population. À ce jour, les travaux de rénovation énergétique sont engagés sur le COSEC d'Echenon. Le projet de création d'un accueil périscolaire est voté sur Brazey en Plaine et il nous faudra trouver tous les financements possibles. Je m'y engagerai personnellement pour réduire au maximum notre reste à charge. Parlons de notre vision d'avenir. Depuis maintenant 7 à 8 ans, toutes les communes ont joué le jeu pour aider les centres bourgs à se rénover, se moderniser. Par ailleurs, plusieurs d'entre vous, notamment dans les petites communes, ont exprimé un besoin d'accompagnement. C'est pourquoi je souhaite créer un guichet unique gratuit pour vous aider dans le montage de vos dossiers de subventions. Je souhaite qu'une conseillère déléguée spécialisée en urbanisme s'occupe de l'aménagement du territoire et soit votre interlocutrice sur ces sujets. Rives de Saône pourra prendre part également dans l'animation de vos villages. Nous reprendrons contact avec l'association Villes à joie. Ils souhaitaient travailler avec les communes de notre territoire. Je trouve l'idée intéressante car autrefois nous avions l'association Automne musicale et cela permettait aux petites communes de bénéficier d'un concert une fois par an avec la solidarité des plus grosses et de l'EPCI. Le projet phare de ce mandat sera la mobilité. Vous en avez parlé toutes et tous parler dans vos programmes électoraux. Grâce au versement mobilité récemment instauré par la Région, 45 000 €, nous serons versés d'ailleurs dès cette année. Nous disposerons de moyens pour engager une réflexion et mettre en place des solutions adaptées, navettes pour transport à la demande pour assurer la desserte des services et commerces, des soins ou des zones d'emploi. Ce sujet est essentiel pour lutter contre l'isolement et renforcer l'attractivité sur l'ensemble de notre territoire. Sur l'urbanisme, je tiens à être clair : je reste opposé au transfert du PLUi dans le cadre de l'urbanisme intercommunal, car il remettrait en cause l'autonomie des communes. Je rappelle que le PLUi sera de droit transféré à la Communauté de communes au 1^{er} juillet 2027 sauf si 25 % des communes s'y opposent. Concernant les déchetteries, je m'engage à maintenir l'ensemble des 4 sites existants dans un contexte d'évolution rapide des pratiques de tri et de recyclage. Je souhaite également faire preuve de prudence sur les investissements lourds, en privilégiant des solutions adaptées et des partenariats intelligents. Fermer Auvillers et Laperrière, ce serait faire 30 à 35 km pour nos concitoyens et ce aujourd'hui avec un prix de carburant exorbitant. Sans oublier les déchets que l'on retrouverait dans nos bois.

M. DAZY : Vous avez dépassé votre temps.

M. BECQUET : Je n'ai plus que 10 lignes. C'est quand même une élection pour 7 ans. Les enjeux environnementaux seront également au cœur de notre action, notamment à travers la question des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Nous devons travailler en lien étroit avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, dont l'expertise de terrain est précieuse. C'est pourquoi dans ce domaine, si important dans l'avenir, je souhaite que ce soit un élu agriculteur qui puisse se positionner en tant que vice-président. Je n'oublie pas les compétences essentielles à nos habitants : enfance-jeunesse et service périscolaire, le soutien aux associations culturelles et sportives qui participent directement à la qualité de vie et à la l'attractivité de notre territoire. Enfin, si vous m'avez accordé votre confiance ce soir, je souhaite mettre en place une gouvernance efficace et resserrée avec une équipe de 7 vice-présidents et de 4 conseillers délégués clairement identifiés. Dans un souci d'exemplarité, je proposerai également une baisse de 10% des indemnités par rapport au plafond. chers collègues, les défis qui nous attendent sont nombreux : financiers, économiques, environnementaux, sociaux. Je suis convaincu que c'est avec une vision claire, de la détermination, de la rigueur et un travail collectif, que nous pouvons les relever. Comme disait Steve Jobs, « les grandes choses en affaires ne sont jamais réalisées par une seule personne, mais par une équipe », alors avançons ensemble. Merci.

M. MAUCHAMP : Puis je avoir la parole ?

M. DAZY : Non, je ne vous donne pas la parole. Il n'y a pas de débat.

M. DELACOUR : En 2021, quand on a voulu procéder à l'élection du président, un candidat a souhaité s'exprimer et on lui a refusé la parole puisqu'on a estimé que ce n'était pas un débat. Il s'est renseigné ensuite auprès des services juridiques compétents, qui ont confirmé qu'il avait le droit de s'exprimer.

M. DAZY : Cette personne était candidate. Je ne donnerai pas la parole.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

6

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELACOUR Sébastien	27	Vingt-sept
BECQUET Alain	29	Vingt-neuf

M. BECQUET Alain obtient la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour et est élu Président de la Communauté de communes Rives de Saône. Il est déclaré installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

M. BECQUET : Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier de votre confiance. Je sais que c'est un vote qui est très serré, donc j'essaierai d'être digne de votre confiance. Et je tiens également à féliciter M. DELACOUR pour sa campagne.

III. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Pour la Communauté de communes Rives de Saône, cette règle représente un nombre maximal de 11 Vice-Présidents.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Pour la Communauté de communes Rives de Saône, cette règle représente un nombre maximal de 15 Vice-Présidents.

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant que les statuts de la Communauté de communes prévoient que « le Bureau est composé de 23 membres dont le Président, les Vice-Présidents. La commune chef-lieu de canton a obligatoirement un représentant. »

Le Président nouvellement élu propose :

- Un nombre de vice-présidents.
- Un nombre de membres du Bureau

Après avoir entendu l'exposé du Président nouvellement élu, les délégués se prononcent favorablement ou non à la proposition du Président. Le Président propose 7 Vice-Présidents.

Le scrutin a lieu au vote à main levée.

M. BOILLIN : Est-il possible d'avoir la répartition proposée ?

Le Président explique la répartition des délégations qu'il souhaite :

- 1 Vice-président Finances et ressources humaines, épaulé d'un conseiller délégué aux ressources humaines,
- 1 Vice-président Tourisme et Fluvial
- 1 Vice-président Cycle de l'Eau/ GEMAPI
- 1 Vice-président Enfance Jeunesse
- 1 Vice-président Travaux PCAET
- 1 Vice-président Culture et Association
- 1 Vice-président Environnement et Cadre de vie.
- 1 conseiller délégué à l'urbanisme,
- 1 conseiller délégué à la mobilité
- 1 conseiller délégué à la vie économique

7

Résultat du vote à main levée

Votants : 57

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 56

Le nombre de vice-présidents est fixé à 7 à compter de cette nouvelle élection.

IV. ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Cadre réglementaire

Les Vice-présidents sont successivement élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

Les Vice-présidents sont donc élus dans l'ordre du tableau : 1^{ER} Vice-Président, 2nd Vice-Président, ...

Les personnes n'ayant pas la nationalité française ne peuvent pas être élu vice-président (par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT).

Signification de l'ordre du tableau :

L'article L 2122-17 du CGCT précise qu'« En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

Déroulement :

1. Recueil des candidatures
2. Vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne)
3. Décompte des voix pour chacun des candidats : le candidat élu est celui qui a recueilli la majorité absolue des suffrages, lors des deux premiers tours, et la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Election du 1^{er} Vice-Président

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la première vice-présidence. Deux candidats :

- BREBANT Laurence
- DELACOUR Sébastien.

Le Président les invite à se présenter.

Mme BREBANT : Mesdames, Messieurs les élus, pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis vice-présidente à la Communauté de communes depuis 2014, en charge du tourisme et de la culture et maire de Losne depuis 2019. J'ai terminé le mandat suite à la démission du maire en place. J'ai un parcours un peu atypique en termes d'échelon de responsabilité puisque j'ai fait l'inverse, j'étais vice-présidente puis je suis devenue maire. La vision que j'ai pu me former au cours de ces années sur le rôle de la Communauté de communes me pousse aujourd'hui à vous proposer ma candidature pour travailler avec le président qui vient d'être élu. Son programme rassemble des projets d'avenir, construits et réfléchis avec l'ensemble du territoire de Rives de Saône et que je partage totalement. Le développement économique dont le tourisme est un facteur important, le fluvial bien sûr, incontournable en Rives de Saône, mais aussi le cyclotourisme, le patrimoine et la nature sont des axes sur lesquels il faudra continuer de travailler. Pour nos habitants, les services tels que le périscolaire, la mobilité, la vie associative, l'animation culturelle, l'école de musique, l'environnement et l'urbanisme sont indispensables au quotidien à l'attractivité de nos communes rurales. Ce sont des sujets qui nous préoccupent tous et pour lesquels nous devons ensemble construire le futur. Les finances auront elles aussi un rôle primordial dans la réalisation de nos projets avec une maîtrise des coûts. Pour conclure, il nous faut des objectifs et des ambitions à moyen et long terme sur l'avenir de notre territoire tout en se préoccupant du présent. Il nous faut des élus actifs, efficaces et disponibles sur notre territoire qui partagent le même enthousiasme que notre président. Et si vous le voulez bien, je serai de cela. Merci de m'avoir écouté.

M. DELACOUR : Félicitations Alain pour ton installation en tant que président de la Communauté de communes. Simplement rappeler que pendant 5 ans, nous avons travaillé côte à côte, Alain et moi-même moi en tant que président et premier Vice-président. Pour avoir discuté avec nombre d'entre vous, beaucoup regrettaient la situation actuelle et disaient c'était une équipe qui fonctionnait plutôt pas mal. Je prends mon parti peut être des choses qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui, sur une scission qui a pu se produire. J'assume mes responsabilités mais en tout cas je veux continuer à travailler pour le territoire, pour les Rives de Saône. Nous avons travaillé en toute honnêteté avec le souci permanent du service au public, sans considération partisane, sans intérêt personnel. Donc je veux croire que on va continuer ainsi et je vais continuer à faire partie de l'aventure Rives de Saône. Donc effectivement peut être qu'il y aura des projets à revoir, des choses à modifier. En tout cas je suis toujours disponible et je veux continuer à être disponible pour vous et pour nos administrés. Merci à vous.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 57
Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREBANT Laurence	27	Vingt-sept
DELACOUR Sébastien	30	Trente

M. DELACOUR Sébastien est élu 1^{er} Vice-Président.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la deuxième vice-présidence. Une candidate :

- GILARDET-ALOÏZOS Céline

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
Nombre de bulletins blancs : 18
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

9

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILARDET- ALOÏZOS Céline	37	Trente-sept

Mme GILARDET- ALOÏZOS Céline est élue 2^{ème} Vice-Présidente.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la troisième vice-présidence. Deux candidats :

- PICHON Patrick
- FAUDOT Jean-Luc.

Le Président les invite à se présenter.

M. FAUDOT : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis maire de Bousselange, je commence mon 2^{ème} mandat, j'ai été élu en 2020. Je me présente pour le Cycle de l'eau/GEMAPI. Certains peuvent me reprocher de ne pas avoir été très présent au dernier mandat car j'étais déjà délégué communautaire, mais j'avais un autre mandat qui me prenait beaucoup de temps et qui prend fin au mois de mai. J'aurai plus de temps. Je suis, de par mon métier d'agriculteur, sensible au cycle de l'eau et la GEMAPI. C'est un bien précieux, distribué de manière irrégulière. Je suis très attaché au maintien des syndicats existants. J'étais dans le syndicat de la Sablonne. J'ai été marqué quand ce syndicat a été dissous, sans que l'on ne nous demande rien donc j'ai décidé de m'impliquer pour que les élus de bases comptent encore et prennent des décisions.

M. PICHON : Bonjour à tous. Je suis élu à Brazey en plaine, centre bourg, chef-lieu de canton. C'est mon 4ème mandat d'élu, et 4ème mandat ou je serai délégué communautaire : au début à la Plaine dijonnaise, puis vice-président à l'environnement à la Communauté de communes. Je ne parlerai pas de compétences, ce n'est pas à moi de juger ce qui sera donné aux vice-présidents. Sept ans de vice-présidence que je connais, j'ai déjà œuvré dans ces domaines-là. Je ne serai pas surpris par la charge de travail qui m'attendra, je sais ce que cela représente. J'aurai beaucoup de choses à vous dire mais ça prendrait beaucoup trop de temps, je vais laisser la démocratie faire son œuvre.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	21	Vingt-et-un
FAUDOT Jean-Luc	34	Trente-quatre

M. FAUDOT Jean-Luc est élu 3ème Vice-Président.

Election du 4ème Vice-Président

10

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la quatrième vice-présidence. Deux candidats :

- DECHAUD Martine
- FOURNIER BONNIN Lucie

Le Président les invite à se présenter.

Mme FOURNIER BONNIN : Monsieur le Président, mes chers collègues. Éluë maire de la commune de Montagny les Seurre et membre actif du Bureau communautaire depuis 2020, mon expérience d'assistance de direction au sein de 3 entreprises d'informatique m'ont permis d'appréhender les enjeux de notre territoire. Je serai donc direct. Je sollicite votre confiance pour la vice-présidence car je crois en une intercommunalité de services et de proximité. C'est avec une grande motivation que j'envisage de travailler au côté d'Alain BECQUET pour former une équipe soudée et attentive aux besoins de chacun. Ma vision pour ce mandat tient en 3 points :

- Le respect des communes : l'intercommunalité doit être au service des maires ainsi que des administrés et non l'inverse. Chaque projet doit respecter l'identité de nos villages.
- L'efficacité : décider, ce n'est pas tout savoir, c'est savoir ce qui compte.
- La loyauté territoriale. Je serai un relai disponible et actif pour épauler la présidence et défendre les intérêts de notre bassin de vie auprès des partenaires extérieurs.

Vous connaissez mon engagement. Je ne cherche pas un titre mais la responsabilité de faire avancer nos dossiers communs avec rigueur. Je vous remercie.

Mme DECHAUD : Bonsoir à tous et félicitations Alain pour ton élection. Je suis très embêtée. Je me présente face à Lucie, et c'est une personne que j'apprécie beaucoup. On s'est rencontré en 2020, lors de son élection. Moi-même, je suis maire depuis 2014, d'une petite commune de 130 habitants qui s'appelle Montmain. Je suis vice-présidente également depuis 2014 et mon premier mandat, c'était avec Jean-Luc SOLLER. J'avais en charge les ressources humaines, et tout ce qui se concernait l'insertion. Mon second mandat en 2020, a été écourté. J'ai été réélue en 2021 sous la présidence de Sébastien DELACOUR. Donc j'avais en charge la même délégation et on m'avait ajouté également les associations sportives et culturelles de tout le territoire. Je souhaite bonne chance à Lucie, je nous

souhaite bonne chance. Je regrette qu'on soit l'une en face de l'autre parce qu'on a toutes les deux des compétences et je crois qu'on a la même vision du territoire : le bien pour notre territoire. Je vous remercie.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DECHAUD Martine	31	Trente et un
FOURNIER BONNIN Lucie	25	Vingt-cinq

Mme DECHAUD Martine est élue 4^{ème} Vice-Présidente.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la cinquième vice-présidence. Deux candidats :

- DESMIST Xavier
- THEVENIN Sébastien

Le Président les invite à se présenter.

M. DESMIST : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis élu à Labergement et j'entame mon 2^{ème} mandat. Lors du précédent j'étais dans un certain nombre de commissions et notamment au Bureau, là où j'étais très présent. Et donc le 2^{ème} mandat arrive maintenant. À titre professionnel, je suis responsable de la chambre de commerce pour le sud de la Côte d'Or. Je suis donc sur des notions d'entreprises, attractivité, avec notamment pas mal de contact avec les décideurs du territoire. Et une casquette régionale, en chambre de commerce puisque je développe un dispositif de mise en relation des fonds donateurs d'ordres - les entreprises - avec leurs sous-traitants à l'échelle de la région. Voilà donc côté territoire, moi ce qui m'intéresse, c'est aussi l'état d'esprit. D'être capable de se parler, de ramener du liant pour notre territoire, être capable de poser des choses, s'interroger calmement et de décider pour mener une politique dynamique. Je vous remercie et sollicite votre confiance.

M. THEVENIN : Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, chers membres du Conseil communautaire, je me présente, Sébastien THEVENIN, Maire de Chamblanc. J'ai 49 ans et je suis père 3 enfants de 9, 19 et 30 ans. Je suis fonctionnaire d'État depuis 26 ans au sein du ministère de la Justice, plus précisément dans l'une de ces 5 directions, l'administration pénitentiaire. Concernant mon parcours d'élu, j'ai effectué mon premier mandat de 2014 à 2020 en tant que conseiller municipal, puis un 2nd mandat de 2020 à 2026, durant lequel j'ai exercé en partie les fonctions de premier adjoint puis à la suite de la démission du maire en novembre 2023, celle de maire. Durant ces 24 mois, j'ai travaillé à l'acquisition de l'ancien bâtiment du lycée Anne Marie Javouhey, une opération qui n'a pas été simple à mener. Cette acquisition comprend notamment l'internat, le réfectoire, l'internat ayant vocation à se transformer en logement. Le réfectoire a fait l'objet d'une cession entre la commune de Chamblanc et la Communauté de communes, signée au mois de mars. Afin de permettre aux enfants du RPI de Seurre regroupant 6 communes de déjeuner le midi. Cette cession s'est accompagnée d'un engagement fort de la commune avec la réalisation en cours des raccordements au réseau d'eau, d'électricité et de gaz afin de rendre l'établissement totalement indépendant. A travers ce projet, c'est un engagement concret de la commune de Chamblanc au service du territoire, qui prend ici tout son sens. Je me présente ce soir devant vous au poste de Vice-président avec le sens du collectif et de

l'intérêt général. C'est un honneur pour moi de bénéficier de la confiance d'Alain et de pouvoir postuler à ce poste de vice-président en charge des Travaux PCAET. Cette fonction m'amènera à poursuivre ma montée en compétence, tant sur le suivi des opérations que sur la maîtrise des coûts et je m'y engagerais pleinement avec sérieux et détermination. Je souhaite m'investir pleinement au service de notre territoire en travaillant dans un esprit de coopération, d'efficacité, de responsabilité au bénéfice de nos communes et de nos habitants. C'est pourquoi, Messieurs les conseillers communautaires, je sollicite votre confiance. Je vous remercie pour votre attention.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESMIST Xavier	26	Vingt-six
THEVENIN Sébastien	30	Trente

M. THEVENIN Sébastien est élu 5^{ème} Vice-Président.

Election du 6^{ème} Vice-Président

12

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la sixième vice-présidence. Deux candidats :

- FERNANDEZ Manuel
- ROSE Dominique

Le Président les invite à se présenter.

Mme ROSE : Dominique ROSE, je suis élue à Saint-Usage, c'est mon premier mandat. Je suis ingénieure en chimie analytique. Je travaille dans la recherche et le développement pharmaceutique. Je suis responsable projets internationaux sur Chenove. Je suis également titulaire d'une carte professionnelle d'éducatrice sportive, je suis professeur de pilates et de yoga et je suis aussi membre du bureau de plusieurs associations. Et je sais que les besoins des associations, c'est de la lisibilité, c'est de la publicité, c'est du soutien, de l'aide au niveau du numérique. Donc je souhaite qu'on leur apporte tout cela. Et on parle souvent des associations sportives, mais il y a aussi plein d'associations culturelles. Elles sont un gros lien dans les villages. Il faut vraiment leur donner cette visibilité et cette possibilité d'exister.

M. FERNANDEZ : Bonsoir à tous. Je me présente aujourd'hui pour mettre mon expérience au service de notre territoire. Maire d'Aubigny en Plaine, j'entame mon 3^{ème} mandat après avoir été adjoint puis maire. J'ai acquis le recul nécessaire sur le fonctionnement de nos communes lors du mandat précédent, et j'ai souhaité m'investir pleinement dans la vie de notre intercommunalité, en siégeant activement dans la commission Finances, Travaux, Économie et PCAET. Cette implication m'a permis de maîtriser les projets structurants de notre territoire. Professionnellement, je suis photographe, vidéaste et pilote de drone. Au-delà de l'image, je suis surtout spécialisé dans les chantiers ou je suis quotidiennement et qui m'apporte une réelle expertise technique sur la conduite des travaux, l'évolution des infrastructures, un savoir-faire concret que je souhaite mettre à profit pour tous nos projets communautaires. Je ne souhaite pas être vice-président pour un titre, mais pour être un élu de terrain réactif, disponible, capable de faire le lien entre nos villages et notre Communauté de communes. Je vous remercie pour votre confiance.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERNANDEZ Manuel	27	Vingt-sept
ROSE Dominique	28	Vingt-huit

Mme ROSE Dominique est élue 6^{ème} Vice-Présidente.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la septième vice-présidence. Cinq candidats :

- FERNANDEZ Manuel
- PICHON Patrick
- BREBANT Laurence
- BECQUART Alain
- DESMIST Xavier

13

Le Président invite les candidats n'ayant pas encore pris la parole à se présenter.

M. BECQUART : Bonjour à tous. Alors moi je n'ai pas l'habitude de faire des grands discours. Je suis élu depuis 2020 dans des conditions un peu difficiles, mais je suis depuis 2020 dans environ toutes les commissions, où j'ai été assidu. La commission environnement m'intéresse vraiment. Nous sommes un petit village entre 2 centres bourgs. Pour preuve de l'environnement, nous avons une forêt pédagogique, qui est un vieux chêne, avec des plantations. En dehors de ça, nous sommes à côté du Technoport où je pense qu'on a vraiment un rôle à jouer. Je rappelle quand même que j'ai participé au schéma directeur pour le vélo. Je pense que j'ai participé aux réflexions dans toutes les réunions.

M. FERNANDEZ retire sa candidature.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	20	Vingt
BREBANT Laurence	26	Vingt-six

BECQUART Alain	5	Cinq
DESMIST Xavier	4	Quatre

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la septième vice-présidence. Deux candidats :

- PICHON Patrick
- BREBANT Laurence

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué passe dans l'isoloir, signe une feuille d'émargement et dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	25	Vingt-cinq
BREBANT Laurence	31	Trente et un

14

Mme BREBANT Laurence est élue 7^{ème} Vice-Présidente.

22h56 : Le Président procède à une suspension de séance.

23h01 : Le Président procède à la reprise de la séance.

V. ELECTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

En d'autres termes, il s'agit de désigner les membres du bureau qui n'ont la qualité ni de Président ni de vice-présidents de la Communauté de communes Rives de Saône.

Déroulement :

- En fonction du nombre de vice-présidents désignés, le nombre de membres du bureau autres à désigner est déduit
- En fonction de la commune d'origine du Président et des vice-présidents, il faut valider la représentation ou la non-représentation du chef-lieu de canton. En cas de non-représentation, procéder en premier lieu à la désignation du représentant du chef-lieu de canton.
- Désignation des autres membres : appel à candidatures pour la totalité des postes à pourvoir.

L'article L5211-10 du CGCT dispose que « les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L2122-7 ». Les membres du bureau sont donc élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Ce mode de scrutin individuel exclut par conséquent, toute obligation de parité.

Un conseiller communautaire peut être désigné membre du bureau sans avoir préalablement déposé sa candidature.

Modalités de scrutin : Les membres du bureau sont élus individuellement au scrutin uninominal secret à majorité absolue pour les premier et second tour et majorité relative pour le 3^{ème} tour si nécessaire.

Le Président propose de modifier l'organisation du scrutin, en déposant directement les bulletins dans l'urne qui passera dans la salle, et de supprimer l'émargement.
Cette proposition est validée par les conseillers communautaires à l'unanimité (57 POUR).

Dans la mesure où il y a 7 vice-présidents et parmi eux, aucun n'est issu du chef-lieu de canton, il s'agit de désigner en premier lieu un membre issu de la commune de Brazey-en-Plaine, chef-lieu de canton.

Election du 9^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 9^{ème} poste de membre du Bureau. Un candidat :

- DELEPAU Gilles

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELEPAU Gilles	54	Cinquante-quatre

15

M. DELEPAU Gilles est élu membre du Bureau

En deuxième lieu, il faut procéder à l'élection de 14 membres du bureau.

Election du 10^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 10^{ème} poste de membre du bureau. Onze candidats :

- FERNANDEZ Manuel
- MEVOLHON Stéphanie
- CHENIER Pascal
- BRACQUEMOND Fabrice
- DAZY Jean
- BECQUART Alain
- PICHON Patrick
- DUPARC Marie-Line
- BOS Aude
- VARIOT François
- ROUSSELET Jean-Louis

Mme DEPREY : Les élus des communes qui ont déjà une vice-présidence ne devraient pas présenter quelqu'un de leur commune au bureau, pour la représentativité au sein de la Communauté de communes.

M. BECQUET : Tout le monde peut être candidat.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 56
 Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERNANDEZ Manuel	11	Onze
MEVOLHON Stéphanie	5	Cinq
CHENIER Pascal	1	Un
BRACQUEMOND Fabrice	2	Deux
DAZY Jean	1	Un
BECQUART Alain	8	Huit
PICHON Patrick	7	Sept
DUPARC Marie-Line	9	Neuf
BOS Aude	6	Six
VARIOT François	1	Un
ROUSSELET Jean-Louis	5	Cinq

16

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Trois candidats :

- FERNANDEZ Manuel
- DUPARC Marie-Line
- BECQUART Alain

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 1
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 55
 Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERNANDEZ Manuel	19	Dix-neuf
DUPARC Marie-Line	15	Quinze
BECQUART Alain	21	Vingt et un

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un troisième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au troisième tour. Deux candidats :

- FERNANDEZ Manuel
- BECQUART Alain

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité relative : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERNANDEZ Manuel	29	Vingt-neuf
BECQUART Alain	24	Vingt-quatre

M. FERNANDEZ Manuel est élu membre du Bureau.

Election du 11^{ème} membre du Bureau

17

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 11^{ème} poste de membre du bureau. Trois candidats :

- MEVOLHON Stéphanie
- DUPARC Marie-Line
- BECQUART Alain

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEVOLHON Stéphanie	6	
DUPARC Marie-Line	29	
BECQUART Alain	21	

Mme DUPARC Marie-Line est élue membre du Bureau.

Election du 12^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 12^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- NINOT Angéline
- MEVOLHON Stéphanie
- BECQUART Alain
- BEAUNEE Jocelyne

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	17	
MEVOLHON Stéphanie	6	
BECQUART Alain	12	
BEAUNEE Jocelyne	19	

18

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Trois candidats :

- NINOT Angéline
- BECQUART Alain
- BEAUNEE Jocelyne

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	23	Vingt-trois
BECQUART Alain	8	Huit
BEAUNEE Jocelyne	25	Vingt-cinq

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un troisième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au troisième tour. Trois candidats :

- NINOT Angéline
- BECQUART Alain
- BEAUNEE Jocelyne

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité relative : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	23	Vingt-trois
BECQUART Alain	6	Six
BEAUNEE Jocelyne	27	Vingt-sept

M. BEAUNEE Jocelyne est élue membre du Bureau.

19

Election du 13^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 13^{ème} poste de membre du bureau. Trois candidats :

- NINOT Angéline
- DESMIST Xavier
- ROSENBLATT PETITJEAN Anne

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	15	Quinze
DESMIST Xavier	21	Vingt-et un
ROSENBLATT PETITJEAN Anne	17	Dix-sept

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- DESMIST Xavier
- ROSENBLATT PETITJEAN Anne

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESMIST Xavier	27	Vingt-sept
ROSENBLATT PETITJEAN Anne	27	Vingt-sept

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un troisième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au troisième tour. Deux candidats :

- DESMIST Xavier
- ROSENBLATT PETITJEAN Anne

20

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 51

Majorité relative : 26

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESMIST Xavier	24	Vingt quatre
ROSENBLATT PETITJEAN Anne	27	Vingt-sept

Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne est élue membre du Bureau.

Election du 14^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 14^{ème} poste de membre du bureau. Trois candidats :

- NINOT Angéline
- DESMIST Xavier
- VANDENBROUCKE François

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	15	Quinze
DESMIST Xavier	24	Vingt-quatre
VANDENBROUCKE François	16	Seize

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- NINOT Angéline
- DESMIST Xavier

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

21

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NINOT Angéline	29	Vingt neuf
DESMIST Xavier	25	Vingt cinq

Mme NINOT Angéline est élue membre du Bureau.

Election du 15^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 15^{ème} poste de membre du bureau. Trois candidats :

- DUFOUR Joëlle
- VARIOT François
- HIEZ David

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 1
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 56
 Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUFOUR Joëlle	29	Vingt-neuf
VARIOT François	7	Sept
HIEZ David	20	Vingt

Mme DUFOUR Joëlle est élue membre du Bureau.

Election du 16^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 16^{ème} poste de membre du bureau. Trois candidats :

- BOULAHYA Rachid
- HIEZ David
- VARIOT François

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

22

Résultat du dépouillement :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 1
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 56
 Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULHAYA Rachid	22	Vingt deux
HIEZ David	29	Vingt neuf
VARIOT François	5	Cinq

M. HIEZ David est élu membre du Bureau.

Election du 17^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 17^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- VARIOT François
- PICHON Patrick
- FOURNIER BONNIN Lucie
- BECQUART Alain

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VARIOT François	3	Trois
PICHON Patrick	23	Vingt trois
FOURNIER BONNIN Lucie	28	Vingt huit
BECQUART Alain	2	Deux

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- PICHON Patrick
- FOURNIER BONNIN Lucie

23

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	24	Vingt quatre
FOURNIER BONNIN Lucie	31	Trente et un

Mme FOURNIER BONNIN Lucie est élue membre du Bureau.

Election du 18^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 18^{ème} poste de membre du bureau. Deux candidats :

- PICHON Patrick
- CHAPUIS Jean-Paul

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 57
 Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	24	Vingt quatre
CHAPUIS Jean-Paul	33	Trente trois

M. CHAPUIS Jean-Paul est élu membre du Bureau.

Election du 19^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 19^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- MEVOLHON Stéphanie
- BECQUART Alain
- ROUSSELET Jean-Louis
- VARIOT François

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

24

Résultat du dépouillement :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 5
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 Majorité absolue : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEVOLHON Stéphanie	20	Vingt
BECQUART Alain	4	Quatre
ROUSSELET Jean-Louis	20	Vingt
VARIOT François	8	Huit

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- MEVOLHON Stéphanie
- ROUSSELET Jean-Louis

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEVOLHON Stéphanie	28	Vingt huit
ROUSSELET Jean-Louis	25	Vingt cinq

Mme MEVOLHON Stéphanie est élue membre du Bureau.

Election du 20^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 20^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- VARIOT François
- CHIFFLOT Magali
- VANDENBROUCKE François
- BOS Aude

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VARIOT François	17	Dix sept
CHIFFLOT Magali	6	Six
VANDENBROUCKE François	17	Dix sept
BOS Aude	9	Neuf

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- VARIOT François
- VANDENBROUCKE François

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 3
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 53
 Majorité absolue : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VARIOT François	18	Dix huit
VANDENBROUCKE François	35	Trente-cinq

M. VANDENBROUCKE François est élu membre du Bureau.

Election du 21^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 21^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- VARIOT François
- MASSOT Gilles
- BOULAHYA Rachid
- ROUSSELET Jean-Louis

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (bulletins déposés) : 57
 Nombre de bulletins blancs : 1
 Nombre de bulletins nuls : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 54
 Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VARIOT François	7	Sept
MASSOT Gilles	21	Vingt et un
BOULAHYA Rachid	12	Douze
ROUSSELET Jean-Louis	14	Quatorze

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- MASSOT Gilles
- ROUSSELET Jean-Louis

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MASSOT Gilles	26	Vingt six
ROUSSELET Jean-Louis	26	Vingt six

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un troisième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au troisième tour. Deux candidats :

- MASSOT Gilles
- ROUSSELET Jean-Louis

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité relative : 27

27

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MASSOT Gilles	27	Vingt sept
ROUSSELET Jean-Louis	26	Vingt six

M. MASSOT Gilles est élu membre du Bureau.

Election du 22^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 22^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- CHENIER Pascal
- VARIOT François
- BECQUART Alain
- PICHON Patrick

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54
Majorité absolue : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHENIER Pascal	13	Treize
VARIOT François	2	Deux
BECQUART Alain	18	Dix-huit
PICHON Patrick	21	Vingt et un

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- PICHON Patrick
- BECQUART Alain

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICHON Patrick	25	Vingt cinq
BECQUART Alain	29	Vingt neuf

M. BECQUART Alain est élu membre du Bureau.

Election du 23^{ème} membre du Bureau

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au 23^{ème} poste de membre du bureau. Quatre candidats :

- CHENIER Pascal
- VARIOT François
- BOULAHYA Rachid
- DESMIST Xavier

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56
Majorité absolue : 29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHENIER Pascal	7	Sept
VARIOT François	6	Six
BOULHAYA Rachid	21	Vingt et un
DESMIST Xavier	22	Vingt deux

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au second tour. Deux candidats :

- BOULAHYA Rachid
- DESMIST Xavier

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

29

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULHAYA Rachid	27	Vingt sept
DESMIST Xavier	27	Vingt sept

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, il est procédé à un troisième tour.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat au troisième tour. Deux candidats :

- BOULAHYA Rachid
- DESMIST Xavier

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin uninominal secret (chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 57

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 54

Majorité relative : 28

NOM - PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOULHAYA Rachid	26	Vingt six
DESMIST Xavier	28	Vingt huit

M. DESMIST Xavier est élu membre du Bureau.

VI. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les Communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l'élu local (articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés [précédemment].

Remise d'une copie des articles suivants :

- Article L. 5214-8 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-1 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-2 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-3 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-5 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-7 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-8 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-9 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-10 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-11 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-11-1 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-11-2 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-11-3 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-11-4 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-12-1 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-13 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-14 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-14-1 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-15 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-16 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-18-4 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales
- Article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales

31

Le Président procède à la lecture la charte de l'élu local. Elle est remise à chaque délégué communautaire.

VII. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Considérant que le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Président ou le Bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation de pouvoir du Conseil communautaire, à l'exception des domaines de compétences du ressort exclusif de celui-ci listés à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau pourrait permettre de réserver au Conseil communautaire l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique et financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Communauté de communes,

Les délégations confiées au Président et au Bureau permettent la prise de décisions parfois urgentes dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations cadres du Conseil communautaire étant précisé que lors de chaque réunion de Conseil communautaire.

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du Conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées ;

Il appartient au Bureau ou au Président de décider de saisir le Conseil Communautaire sur des sujets qui relèvent de ces délégations.

Délégations de pouvoir au Président

Les délégations telles que présentée ci-dessous sont pour partie détaillées dans l'article L 2122-22 du CGCT.

Il est proposé de déléguer au Président les décisions suivantes pour la durée de son mandat. Les modifications par rapport au mandat 2021-2026 sont indiquées en bleu :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires et ceci conformément aux modalités précisées par la délibération cadre en matière d'emprunt, de gestion de dettes et de couverture de taux;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et groupements de commandes ainsi que toute décision concernant leurs avenants (sous réserve de l'accord préalable de la Commission d'Appels d'Offres dans le cas d'une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% pour les procédures formalisées), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle pour les cas suivants : 1^{ère} instance, appel, cassation pour les contentieux relatifs au personnel, à la commande publique, à l'exercice des compétences ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats prévus au budget jusqu'à 15 000 € HT annuels, tant en recettes qu'en dépenses, nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes avec des prestataires ou partenaires,
- D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De décider la location du patrimoine mobilier ou immobilier y compris la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public ;
- De décider la prise en location de patrimoine bâti mobilier ou immobilier (bâti ou non bâti y compris AOT) d'autres entités ;
- De solliciter l'attribution de toute subvention, auprès de toute personne morale de droit public ou privé, au bénéfice de la Communauté de Communes Rives de Saône et de conclure le cas échéant, les conventions relatives ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
- De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions :
 - 1) aux Vice- Présidents
 - 2) aux Conseillers Délégués
- De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :
 - o Au Directeur général des services
 - o Aux Directeurs et responsables des services
- De donner l'exercice de la suppléance concernant ces délégations en cas d'empêchement aux Vice-Présidents

Délégations de pouvoir au Bureau

Il est proposé de déléguer au Bureau Communautaire les décisions suivantes :

- Préparer les Conseils communautaires : ordre du jour, structure documentaire (le débat de fond reste du ressort de l'assemblée plénière).
- Fixer les tarifs (or redevances des Budgets annexes) qui n'ont pas un caractère fiscal au profit de la Communauté de Communes,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600 euros ;
- Adhérer aux associations et collectifs présentant un intérêt pour la Communauté de Communes et désigner les représentants de la Communauté de Communes,
- Passer toutes conventions, chartes et signer tous contrats prévus au budget compris entre 15 000 € HT et 60 000 € HT annuels, tant en recettes qu'en dépenses, nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes avec des prestataires ou partenaires,
- Valider les Règlements intérieurs de la collectivité,
- Valider tout document contractuel faisant suite à une opération dont le principe et le budget ont déjà été votés par le conseil communautaire,
- Attribuer les fonds de concours aux communes selon le Règlement d'Intervention voté par le Conseil Communautaire,
- Attribuer les aides directes aux entreprises selon le Règlement d'Intervention voté par le Conseil Communautaire,
- Attribuer des indemnités aux communes membres pour l'exercice des compétences communautaires selon les modalités votées par le Conseil Communautaire.

Le règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois reprendra ces dispositions.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Entériner ces délégations de pouvoir au Président
- Entériner ces délégations de pouvoir au Bureau communautaire.

Résultat du vote à main levée

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

VIII. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES MARCHES ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cadre réglementaire :

En application de l'article L. 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appels d'offres sont élus par le Conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Le président de la Communauté de communes est président de droit de la commission d'appels d'offres.

Le scrutin peut être secret ou, à l'unanimité du Conseil communautaire, avoir lieu à main levée.

Déroulement :

- Une ou plusieurs listes de cinq membres titulaires et une ou plusieurs listes de cinq membres suppléants doivent être constituées.
- Le président recueille les listes candidates
- Le président propose le mode de scrutin secret ou non secret.
- Chaque délégué vote.
- Décompte des voix pour chacune des listes.
- En cas de plusieurs listes candidates, il sera procédé au calcul du quotient électoral, puis au calcul de la répartition des sièges

Le Président sursoit à cette question.

M. BECQUET : Je vous propose de surseoir à cette question. JE souhaite décaler les commissions d'appels d'offres à 17h pour que ce soit une opportunité pour chaque délégué communautaire d'y participer. Je vous remercie pour votre patience, et remercie la mairie de Brazey-en-Plaine pour la mise à disposition de la salle.

Fin de séance le 16/04/2026 à 2h22

Lucie FOURNIER BONNIN
Secrétaire de Séance



Alain BECQUET
Président

